

Compte-rendu

DOCUMENT INTERNE

Motion B

Décision CF- 11-127

MOTION DE SOUTIEN AU MOUVEMENT MAROCAIN DU 20 FEVRIER

Porteuse : Aïcha JABRANE, Présidente de l'Observatoire de la Diversité

Exposé des motifs :

Avec la chute de quelques régimes dictatoriaux, la libération des peuples du Maghreb et du Moyen Orient est en marche. Au Maroc, le Mouvement du 20 février poursuit sa lutte héroïque contre l'absolutisme et la dictature.

Malgré la propagande fallacieuse du régime, la lutte du peuple marocain pour la liberté, la dignité et la justice sociale s'amplifie et s'étend à toutes les régions du pays.

Face aux revendications légitimes du Mouvement du 20 février, le pouvoir absolu au Maroc n'a de réponses que par la répression: soit par les forces de répression officielles ou parallèles (des groupes de Baltajias), soit par les tentatives de contourner les aspirations de notre peuple à une réelle démocratie.

Les récentes initiatives du régime marocain pour redorer son blason n'ont trompé personne.

Le peuple marocain a exprimé à travers ses manifestations pacifiques son rejet de la constitution proposée. Il a fait de même pour la mascarade électorale du 25 novembre 2011 qui ne vise qu'à renforcer le pouvoir despotique en place et à étouffer la colère du peuple marocain. Le Mouvement marocain du 20 février ne cesse de réclamer haut et fort un vrai changement démocratique, qui passe par :

- Une constitution démocratique élaborée par une assemblée constituante élue par le peuple;- La dissolution du parlement et la destitution du gouvernement, ainsi que la mise en place d'un gouvernement de transition chargé d'initier les revendications du Mouvement du 20 février;- La séparation effective des pouvoirs ; Le jugement des responsables de la corruption ; - La libération de tous les prisonniers politiques et d'opinion ; - la justice sociale et la dignité.

Le conseil fédéral des 17 et 18 décembre 211 décide :

De soutenir le combat des militant-e-s du 20 février jusqu'à la satisfaction de ses revendications pour la mise en place d'un régime démocratique passant notamment par l'établissement d'une justice sociale, le respect des droits fondamentaux comme l'égalité entre hommes et femmes, le jugement des responsables de la corruption, la libération de tous les prisonniers politiques et d'opinion et une Constitution reconnaissant la souveraineté du peuple marocain et instituant la séparation des pouvoirs.

Pour : beaucoup ; contre : 0, abstentions : 2